

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
 le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 30
 procurations : 9
 votants : 39

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J.-L. PECORINI, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTEES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUNIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J.-C. GUILLON par P. DURET, J.-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

Date de convocation :
 07 octobre 2025

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_111

Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Régie eau

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le Conseil communautaire a arrêté le 30 juin 2025 le compte administratif 2024 du budget annexe Régie eau avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Fonctionnement	
	CA 2024
DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 051 177,22
RECETTES FONCTIONNEMENT	6 687 894,47
Solde F sans résultat	636 717,25
Reprise résultat N-1	2 714 115,44
Excédent de Fonctionnement	3 350 832,69
Investissement	
	CA 2024
DEPENSES INV	4 852 060,99
RECETTES INV	2 722 032,29
Solde d'Investissement sans RAR	-2 130 028,70
Reprise résultat N-1	643 975,13
Solde d'Inv. avec Résultat sans RAR	-1 486 053,57
Solde RAR	250 473,55
Déficit d'Investissement	-1 235 580,02
Résultat global	2 115 252,67

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_085 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant arrêt du compte administratif 2024 – Budget annexe Régie eau ;

DELIBERE

Article 1 : affecte :

- 1 235 580,02 € en réserves (compte 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement.

Article 2 : reporte :

- Le déficit d'investissement soit 1 486 053,57 € en dépenses d'investissement au compte 001.
- Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 2 115 252,67 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.